

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, 12 avril à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents :

Artenay : M. GUDIN ; Mme SOUBIEUX	Baigneaux : Mme PELLON	Bazoches les Hautes : M. PEIGNE ; M. JOHIER
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS ; M. PATY	Boulay les Barres : Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT ; M. PICAULT
Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET	Coinces : M. HURALT	Courbehaye : Mme MEYER
Dambroun : Mme DENIZET ; Mme PASQUET	Fontenay sur Conie : M. DAUBIN	Gémigny : M. CAILLARD
Gidy : M. PERRON	Guillonville : M. MOREAU ; M. HARDY	Huêtre : M. PERDEREAU ; M. CHARPENTIER
La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL	Lion en Beauce : M. FAUCHET	Orgères en Beauce : M. LEGOURD ; M. HUDEBINE
Patay : Mme ROZIER ; Mme SEVESTRE	Poupry : Mme SANTOS AFONSO	Ruan : Mlle SEVIN
Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU	St-Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY	St-Péravy la Colombe : M. PELE ; M. BARRAULT
Sougy : M. POURADIER ; M. SEVIN	Tillay les Péneux : M. DOUBLIER	Tournois : M. DEBREE ; M. LOUIS
Villereau : M. RICHARD		

Absents excusés : M. MACE (Neuville aux Bois) donne pouvoir à M. RICHARD (Villereau)

Votants : 43 présents + 1 pouvoir = 44 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h40.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion de la trésorerie conforme au compte administratif 2018 est présenté à l'approbation des délégués.

L'assemblée à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de la trésorerie.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le président rend compte des grandes lignes du compte administratif 2018 qui se clôt par un excédent en fonctionnement.

Après la présentation du compte administratif 2018 le président quitte la salle de réunion et cède la présidence à M. Pascal GUDIN, vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2018 et le soumet au vote de l'assemblée :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018	141 845,97	Recettes 2018	3 678 309,61
Dépenses 2018	78 635,82	Dépenses 2018	3 727 535,56
Résultat 2018	63 210,15	Résultat 2018	- 49 225,95
Solde 2017	94 789,51	Report 2017	2 508 399,33
Résultat cumulé 2018	157 999,66	Résultat cumulé 2018	2 459 173,38

2 617 173,04 €

Cette présentation des comptes n'appelant pas de question,

Le compte administratif de 2018 du SIRTOMRA est adopté à l'unanimité des votants (42 voix).

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le montant des investissements programmés au DOB ne devrait pas dépasser les sommes disponibles en recette d'investissement. En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- de reporter le résultat cumulé 2018 de 2 459 173,38 euros en recette de fonctionnement au BP 2019, compte 002
- d'inscrire le solde d'exécution d'investissement de 157 999,66 euros en recette d'investissement au BP 2019, compte 001

L'assemblée, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat 2018.

5. BUDGET PREVISIONNEL 2019 :

Sur les documents fournis à l'assemblée, les chiffres du BP 2019 mentionnés par chapitres et articles s'équilibrent à la somme de 6 430 168,41 euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et de 281 221,01 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Après examen, le budget est soumis au vote.

L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Prévisionnel 2019.

6. PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS

- Travaux en déchetteries :

Un projet de plateformes rehaussées pour les quais à gravats est en cours de conception. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 chapitre 21 (dépenses d'investissement)

7. TEOM : PRODUITS ATTENDUS 2019

Il est rappelé que le syndicat vote un produit attendu par communauté de communes du territoire. Il appartient aux communautés de communes de décider du mode de financement et accessoirement des taux de TEOM de leurs communes.

Compte tenu de l'évolution des coûts des contrats de prestations, de la diminution des soutiens des éco organismes ainsi que la baisse des prix de reprise des matériaux, le bureau propose pour 2019 un produit attendu global de 3 121 204 euros et répartit comme suit :

	Bases Prévisionnelles	%	Produits Attendus	Taux moyen
CCBL	13 131 010	57.01%	1 779 251	13.55%
CCF	5 278 619	22.92%	715 253	13.55%
CCCB	4 625 090	20.08%	626 700	13.55%
TOTAL	23 034 719	100%	3 121 204	13,55%

Le taux de TEOM indicatif de 13,55% est en légère diminution par rapport au BP 2018.

L'assemblée après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les produits attendus pour l'année 2019.

8. ECO DDS : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT 2019-2024

Le nouvel agrément pour la période 2019-2024 est accepté par l'Etat et Eco DDS peut désormais redémarrer ses prestations auprès des collectivités.

Dans un premier temps, il a fallu retourner l'annexe 5 signé (fait le 12 mars) pour la reprise de la collecte effective au 25 mars 2019.

Puis dans un second temps, il convient de prendre une délibération avant le 30 juin 2019, pour renouveler la convention-type entre Eco DDS et le syndicat et d'autoriser le président à signer

La structure de ce barème reste identique et se décompose comme suit :

Barème aux soutiens :

- D'une part forfaitaire par déchetterie établie à 686 €.
- D'une part variable qui s'ajoute et tient compte du tonnage des DDS ménagers collecté par déchetterie.

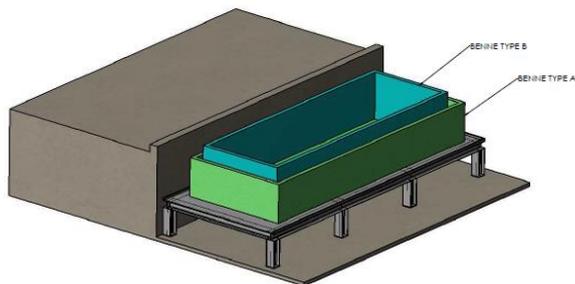
Barème à la communication :

- Communication locale de 0.03 € / habitant

L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le président à signer la convention ECO DDS.

9. AFFAIRES DIVERSES

❖ Quai gravats :



Pour la sécurité des usagers en déchetteries, il faut rehausser la benne pour limiter les chutes éventuelles (1m maximum).

Des demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 10h58.

Pensez à noter sur votre emploi du temps
Prochaine assemblée générale prévue le **26 juin 2019 à 9h30**